

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

**Procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue mardi, le 13 novembre 2001 à 20h00, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Tartre.**

Étaient présents: monsieur le maire, Michel Tartre, mesdames les conseillères, Linda McGrail et Gisèle Péladeau, messieurs les conseillers, Jacques Montesano, Jacques Sirois, Daniel Lauzon et Serge Roy, ainsi que la directrice générale, madame Manon Bernard.

\*\*\*\*\*

**ASSERMENTATION**

La directrice générale procède à l'assermentation des nouveaux membres du conseil municipal.

**PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**

**2001-11-229 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

**2001-11-230 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 9 OCTOBRE 2001**

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 octobre 2001, tel que présenté.

ADOPTÉE

**2001-11-231 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS DE NOVEMBRE 2001**

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois d'octobre 2001, au montant de **99,462.33 \$**.

ADOPTÉE

**2001-11-232 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE NOVEMBRE 2001**

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2001, au montant de **281,425.86 \$**.

ADOPTÉE

**2001-11-233 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES SPÉCIAUX À PAYER – OCTOBRE 2001**

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu d'approuver la liste des comptes spéciaux à payer pour le mois d'octobre 2001 au montant de **351,056.49 \$**.

ADOPTÉE

**2001-11-234 DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE**

En vertu de l'article 955 du Code municipal du Québec, je dépose le rapport sur la situation financière de la Municipalité. De plus, ce rapport sera publié dans le journal 1<sup>ÈRE</sup> Édition en date du 17 novembre 2001.

**2001-11-235 REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS N° 88, 88-1, 211, 274, 327, 329, 343 ET FINANCEMENT DU RÈGLEMENT 397**

Attendu que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot se propose d'emprunter par billets un montant total de 1,193,674 \$, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard à chacun d'eux:

<b>Règlement numéro</b>	<b>Montant</b>
<b>88</b>	<b>18,100 \$</b>
<b>88-1</b>	<b>57,200 \$</b>
<b>211</b>	<b>131,905 \$</b>
<b>274</b>	<b>80,369 \$</b>
<b>327</b>	<b>39,600 \$</b>
<b>329</b>	<b>643,800 \$</b>
<b>343</b>	<b>88,700 \$</b>
<b>397</b>	<b>134,000 \$</b>

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme s'il était ici au long reproduit;

Que les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

Que les billets seront datés du 26 novembre 2001;

Que les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15% payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

1. 95,874 \$
2. 100,200 \$
3. 105,700 \$
4. 110,600 \$
5. 116,300 \$

Après 5 ans

665,000 \$ à renouveler

**2001-11-235 ... SUITE**

Que pour réaliser cet emprunt, la Municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans à compter du 26 novembre 2001, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 88, 88-1, 211, 274, 327, 329, 343 et 397 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt;
- Que la Municipalité aura le 26 novembre 2001, un montant de 1,107,400 \$ à renouveler sur un emprunt original de 1,477,000 \$ pour des périodes de 5, 10 et 15 ans, en vertu des règlements numéros 88, 88-1, 211, 274, 327, 329 et 343;
- Qu'un montant total de 47,726 \$ a été payé comptant, laissant ainsi un solde net à renouveler de 1,059,674 \$.

ADOPTÉE

**2001-11-236 OUVERTURE DE SOUMISSIONS – REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT N° 88, 88-1, 211, 274, 327, 329, 343 ET FINANCEMENT DU RÈGLEMENT 397**

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Populaire Île-Perrot pour son emprunt au montant de 100 \$ par billets en vertu des règlements numéros 88, 88-1, 211, 274, 327, 329, 343 et 397 au prix de 100 et échéant en série 5 ans comme suit:

95,874 \$	4.55 %	26 novembre 2002
100,200 \$	4.55 %	26 novembre 2003
105,700 \$	4.55 %	26 novembre 2004
110,600 \$	4.55 %	26 novembre 2005
781,300 \$	4.55 %	26 novembre 2006

Que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉE

**2001-11-237 TRAVAUX DE DRAINAGE – PARTIE DU BOUL. DON-QUICHOTTE**

Attendu que la Municipalité projette d'effectuer des travaux de drainage pluvial sur une partie du boulevard Don-Quichotte;

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu de demander la participation financière du ministère des Transports du Québec, pour le coût du partage des frais reliés aux travaux de drainage pluvial sur une partie du boulevard Don-Quichotte.

ADOPTÉE

**2001-11-238 PROLONGEMENT RUE SYLVIO-LEDUC – SIGNATURE D'ENTENTE**

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu d'autoriser le maire, Michel Tartre et la directrice générale, Manon Bernard, à signer pour et au nom de la Municipalité, une entente entre la compagnie Développement Simi inc. et la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot pour le prolongement de la rue Sylvio-Leduc et l'installation des infrastructures situées sur les lots 256 et 257.

ADOPTÉE

**2001-11-239 APPROBATION D'UN PLAN DE LOTISSEMENT – PROLONGEMENT DE LA RUE SYLVIO-LEDUC**

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'approuver la demande de permis de lotissement pour la subdivision d'une partie des lots 256 et 257, tel que présenté au plan effectué par Roger Trudeau, arpenteur-géomètre, plan numéro T11318-5 daté du 4 octobre 2001.

ADOPTÉE

**2001-11-240 OUVERTURE DE SOUMISSIONS – CÂBLAGE DU RÉSEAU INFORMATIQUE ET DU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE DES ATELIERS MUNICIPAUX**

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance du rapport de soumissions pour les travaux de câblage du réseau téléphonique et du système informatique des ateliers municipaux;

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu d'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Bell, au coût de 2,460.74 \$ taxes incluses, le contrat de câblage du réseau téléphonique et du réseau informatique. Cette dépense sera payée à même le règlement d'emprunt numéro 395.

ADOPTÉE

**2001-11-241 OUVERTURE DE SOUMISSIONS – MOBILIER DE BUREAU DES ATELIERS MUNICIPAUX**

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Cogestam Aménagement Corporatif, le contrat de fourniture du mobilier de bureau au montant de 20,522.22 \$. Cette dépense sera payée à même le règlement d'emprunt numéro 395.

ADOPTÉE

**2001-11-242 OUVERTURE DE SOUMISSIONS – ÉQUIPEMENT DE RANGEMENT DES ATELIERS MUNICIPAUX**

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance du rapport de soumissions pour l'équipement de rangement des ateliers municipaux;

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu d'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie ITECH INDUSTRIEL INC., le contrat de fourniture d'équipement de rangement au montant de 11,604.83 \$ taxes incluses. Cette dépense sera payée à même le règlement d'emprunt numéro 395.

ADOPTÉE

**2001-11-243 DEPÔT DU CERTIFICAT DU REGISTRE – RÈGLEMENT NUMÉRO 399**

La secrétaire-trésorière dépose le certificat du registre pour le règlement d'emprunt numéro 399.

**2001-11-244 OUVERTURE DE SOUMISSIONS – TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU DRAINAGE SUR LE BOULEVARD ST-JOSEPH ET AMÉLIORATION DU FOSSÉ SUR UNE PARTIE DU BOULEVARD PERROT**

Attendu que le Conseil a pris connaissance du rapport d'analyse des soumissions;

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie d'Asphalte Trudeau ltée, au coût de 28,986.30 \$, taxes incluses, le contrat pour la réalisation des travaux de drainage sur une partie du boulevard St-Joseph et des travaux pour refaire un profil de fossé sur une partie du boulevard Perrot. La dépense sera prise à même le surplus libre.

ADOPTÉE

**2001-11-245 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2001-10-225**

Attendu que le conseil a adopté la résolution numéro 2001-10-225 en date du 9 octobre 2001, concernant l'acquisition des lots 17-91, 15-70 et une partie du lot 18-9;

Attendu qu'il a lieu de la modifier afin de mandater Me Jean Desharnais, notaire à préparer l'acte de vente;

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu de modifier la résolution numéro 2001-10-225, afin d'y ajouter le paragraphe suivant:

« De plus, le conseil mandate Me Jean Desharnais, notaire à préparer l'acte de vente et autorise le paiement des honoraires professionnels relatif à la transaction. »

ADOPTÉE

**2001-11-246**    **ÉCOLE DE LA SAMARE – INSTALLATION DE JEU**

Attendu que la Commission scolaire des Trois-Lacs a demandé à la Municipalité l'autorisation d'installer un jeu empiétant sur le lot 256-4 et que ce lot est désigné comme étant le parc des Chardonnerets;

Attendu que l'équipement sert également aux utilisateurs du parc;

Attendu qu'en vertu de l'article 7 du Code municipal du Québec (L.R.Q.,c.C-27.1) une municipalité peut autoriser une telle demande;

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'accepter la demande de la Commission scolaire des Trois Lacs à procéder à l'installation d'un jeu sur une parcelle du parc des Chardonnerets et ce, à titre gratuit pour une durée indéterminée ou jusqu'à avis contraire du conseil municipal.

ADOPTÉE

**2001-11-247**    **ACTE DE CESSION DES RUES PROJET DOMICILIAIRE BOISÉ DE L'ÎLE, PHASE II**

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu de mandater le notaire, Jean Desharnais, à préparer l'acte de cession des rues pour le projet domiciliaire Boisé de l'Île, phase II. Tous les frais relatifs à la transaction seront payés par la compagnie Jeton Bleu (1986) inc.

ADOPTÉE

**2001-11-248**    **COUPURE DANS LE PROGRAMME DE SUBVENTION D'ACHAT DE LIVRES DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES**

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot vient d'apprendre la coupure de 11% faite par le ministère de la Culture et des Communications du Québec dans son programme «Soutien au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes»;

Considérant l'engagement du ministère de la Culture et des Communications du Québec à soutenir le développement des collections dans les bibliothèques publiques lors de l'adoption de la politique du livre et de la lecture et ce, jusqu'en 2001 inclusivement;

Considérant que ce programme de subvention nous aide à combler le retard que nous avons par rapport aux bibliothèques canadiennes;

Considérant la difficulté de combler le manque à gagner de 11% que représente cette coupure en fin d'année financière;

Considérant que l'investissement des villes a doublé au cours des 15 dernières années alors que la part du ministère de la Culture et des Communications du Québec est demeurée la même;

**2001-11-248 ...SUITE**

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu de faire une demande au ministère de la Culture et des Communications du Québec, à l'effet de maintenir son engagement pour l'année financière 2001, concernant son programme «Soutien au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes». Ainsi que de respecter les échéanciers budgétaires des villes concernant les programmes de subvention en vigueur en transmettant les modifications dans des délais raisonnables.

ADOPTÉE

**2001-11-249 PROPOSITION AU PROGRAMME «MA RUE, MES ARBRES»**

Attendu que la Fondation canadienne de l'arbre a créé le programme «Ma rue, mes arbres» pour aider financièrement les municipalités canadiennes à étendre leurs programmes de plantation d'arbres en région urbaine;

Attendu que «Ma rue, mes arbres» exige que le conseil municipal s'engage envers un programme de plantation d'arbres qui améliorera le programme de plantation d'arbres existant, encouragera la participation des citoyens et des citoyennes et sensibilisera la population sur les avantages des arbres;

Attendu que la Gestion du territoire possède un programme de plantation d'arbres détaillé et que l'aide financière accordée par «Ma rue, mes arbres» donnera lieu à la plantation de 100 arbres supplémentaires;

Attendu que la proposition «Ma rue, mes arbres» doit comprendre un accord écrit de la part du maire et l'appui du conseil municipal;

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu que le conseil municipal confirme l'engagement de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot à respecter la proposition soumise, si notre présentation de projet «Ma rue, mes arbres» est acceptée.

ADOPTÉE

**2001-11-250 APPEL D'OFFRES PAR INVITATION – PLAN DIRECTEUR DES PARCS, ESPACES VERTS, TERRAINS SPORTIFS ET DES PISTES CYCLABLES**

Attendu qu'il est devenu nécessaire que la Municipalité se dote d'un plan directeur des parcs, espaces verts, terrains sportifs et des pistes cyclables;

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'inviter des soumissionnaires à présenter une proposition pour l'élaboration d'un plan directeur des parcs, espaces verts, terrains sportifs et des pistes cyclables, soit les compagnies suivantes:

- Plani-Cité
- Enviram (1986) inc.
- Daniel Arbour & associés

ADOPTÉE

**2001-11-251    MANDAT INGÉNIEURS CONSEIL – PROLONGEMENT DE LA RUE SYLVIO-LEDUC**

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que le Conseil mandate le Groupe-conseil Génivard inc., pour la préparation des plans et devis, ainsi que des travaux de surveillance pour la construction des services municipaux sur la rue Sylvio-Leduc, pour un montant de 37,950 \$, plus les taxes applicables.

L'ensemble des honoraires professionnels est payé par la compagnie Développement Simi inc.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DES RAPPORTS INTERNES ET CORRESPONDANCE**

Dépôt des rapports du département de la Gestion du territoire – octobre 2001.

Dépôt du rapport informatif des services communautaires – octobre 2001.

Dépôt du rapport de la bibliothèque Marie-Uguay – octobre 2001.

Dépôt du rapport des activités du service de Police – septembre et octobre 2001.

Dépôt des rapports des activités du service Incendie – septembre 2001.

**2001-11-252    LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu de lever l'assemblée à 21h10.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Manon Bernard  
Directrice générale

\_\_\_\_\_  
Michel Tartre  
Maire

/vc

\*\*\*\*\*

